



Niederhergheim, le

Arrondissement de Thann-Guebwiller
Département du Haut-Rhin

6, place de la Mairie
68127 NIEDERHERGHEIM
Tél. 03 89 49 45 08
Fax 03 89 49 94 61

ARRETE N° 57/2016

**Interdiction de stationner et d'arrêter
place de la Mairie**

Le Maire de Niederhergheim,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2 ;
Vu le Code de la route ;
Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement et l'arrêt des véhicules sur la place de la Mairie (côté sud) de l'intersection de la rue du Cimetière jusqu'au passage piéton en face de la rue des Herbes, afin de sécuriser le trajet des enfants entre les écoles et le périscolaire.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et l'arrêt sur la place de la Mairie, entre l'intersection de la rue du Cimetière et le passage piéton en face de la rue des Herbes, sera interdit du côté Sud (voir plan joint). Cette interdiction de stationner et d'arrêter est matérialisée par une ligne jaune continue ;

Article 2 : Le stationnement et l'arrêt de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Commandant de la Gendarmerie d'Ensisheim.

fait à Niederhergheim, le 28 novembre 2016



Le Maire,


Gilbert MOSER

Stationnement et arrêt interdits place de la Mairie



50 m
100 pi